

Avis – Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif – Dépôt de statuts constitutifs mis à jour

Date d'entrée en vigueur : Cet avis prend effet le 19 octobre 2021.

1. Comment déposer en ligne des statuts constitutifs mis à jour?
 2. Documents et renseignements requis
 3. Documents délivrés par le Ministère
 4. Documents justificatifs – Informations supplémentaires
 5. Renseignements généraux
 6. Date d'entrée en vigueur
 7. Dépôt des statuts constitutifs mis à jour par courrier
 8. Législation connexe
-

Les statuts constitutifs mis à jour conformément à la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario (LOSBL) sont déposés afin que soient regroupés toutes les modifications et les statuts originaux en un seul ensemble de statuts. Les statuts constitutifs mis à jour remplacent les statuts constitutifs originaux et toutes les modifications qui y ont été apportées (paragraphe 109 [4]). Les administrateurs de la société peuvent à tout moment déposer des statuts constitutifs mis à jour tels que modifiés, mais ils sont tenus de le faire lorsque l'administrateur l'exige en vertu de la LOSBL. Une société n'est pas autorisée déposer statuts constitutifs mis à jour en vertu de l'article 109, sauf si les statuts sont conformes à la LSOBL et aux règlements (paragraphe 207[5]). Les dépôts doivent être effectués dans la forme et le format requis, ainsi que répondre à toutes les exigences et spécifications techniques établies par l'administrateur.

1. Comment déposer en ligne des statuts constitutifs mis à jour?

Vous pouvez déposer des statuts constitutifs mis à jour en ligne si vous avez reçu une clé d'entreprise vous donnant autorité sur la société (voir [Avis – Clé de l'entreprise](#)). Vous pouvez déposer un dossier directement auprès du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (le Ministère) par l'intermédiaire de ServiceOntario sur notre site Internet ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario.

Vous devez utiliser un [compte en ligne](#) ServiceOntario valide et à jour pour remplir et déposer la présente demande par voie électronique auprès de ServiceOntario. Vous pouvez sauvegarder les ébauches préparées en ligne pour une période allant jusqu'à 90 jours avant de les déposer; cependant, il est de votre responsabilité de vous assurer que les documents urgents sont déposés avant leur expiration, en veillant à ce que les dates d'entrée en vigueur indiquées soient valides. ServiceOntario n'a pas accès à vos avant-projets avant le dépôt de la demande.

2. Documents et renseignements requis

Avant de déposer des statuts constitutifs mis à jour, préparez les documents et les renseignements suivants :

1. **Raison sociale et numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO)**
2. **Renseignements administratifs** (ne figurant pas dans les registres publics) :
 - Coordonnées : nom et adresse électronique
3. **La date des statuts constitutifs mis à jour** – les statuts porteront la date de leur réception par le Ministère, conformément aux exigences applicables. Il est interdit d'indiquer une date future (voir ci-dessous : Date d'entrée en vigueur).
4. **Les objets** tels que définis dans les statuts et toutes les modifications qui y sont apportées;
5. **Les dispositions spéciales** telles que définies dans les statuts et toutes les modifications qui y sont apportées;
6. **Soyez prêt à confirmer l'affirmation suivante** : Les présents statuts constitutifs mis à jour contiennent exactement, sans aucun changement, les dispositions correspondantes des statuts modifiés et remplacent les statuts originaux et toutes les modifications qui leur ont été apportées.
7. **Une carte de crédit ou de débit valide pour payer les [frais](#) de dépôt**

Remarque : Vous n'êtes pas tenu de fournir des informations telles que l'adresse du siège social de la société, le code d'activité commerciale SCIAN, les informations relatives aux administrateurs et aux dirigeants, etc. car ces informations figurent dans les dossiers du Ministère d'après les dépôts les plus récents effectués par la société. En cas de changement dans les informations, vous devez déposer un Avis de modification avant de déposer des statuts constitutifs mis à jour. Pour en savoir plus, veuillez consulter [Avis – LREPM – Dépôt d'un Rapport initial et Avis de modification – Sociétés de l'Ontario](#).

Important – Documents et informations supplémentaires requis

1. Il se peut que vous deviez également obtenir l'approbation du tuteur et curateur public (consulter la section Documents à l'appui ci-dessous)
2. Lors de la transaction, il vous sera demandé d'imprimer ou de sauvegarder une copie PDF des statuts afin de les faire signer par deux dirigeants ou administrateurs ou par un dirigeant et un administrateur de l'organisation avant le dépôt (consulter la section Exigences en matière de signature ci-dessous). Les signatures manuelles ou électroniques sont autorisées (voir [Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt](#)).

Remarque : L'organisation doit conserver une version dûment signée des statuts, y compris les documents relatifs à une signature électronique si elle est signée par une signature électronique, à l'adresse du siège social de l'organisation sur support papier ou électronique et, si l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version signée, y compris les documents relatifs à une signature électronique dans le délai indiqué dans

l'avis. L'organisation doit en outre fournir, conformément à l'avis, tout document à l'appui, dont les approbations requises.

3. Documents délivrés par le Ministère

Une fois les statuts constitutifs mis à jour établis, vous recevrez vos documents par courriel :

1. Le certificat de constitution mis à jour : il s'agit de l'endossement des statuts; le certificat indique la dénomination sociale, le numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et la date d'entrée en vigueur.
2. Les statuts constitutifs mis à jour : il s'agit de la copie des statuts officiels enregistrés par le Ministère;
3. Le reçu de paiement
4. [Conditions générales](#) pour le dépôt en ligne

Ces documents seront envoyés par courriel à l'adresse électronique officielle de la société fournie et à la personne-ressource indiquée. Les conditions générales doivent être acceptées par la ou les personnes signataires ou celles autorisant le dépôt, par toute personne agissant en leur nom (la ou les « personnes autorisées ») ainsi que par la société; cela constitue une exigence pour le dépôt.

Pour déposer les statuts constitutifs mis à jour par courrier, consultez la section Dépôt de statuts constitutifs mis à jour par courrier.

4. Documents à l'appui – Renseignements complémentaires

Approbations

L'approbation du tuteur et curateur public (TCP) peut être nécessaire (consulter la section Tuteur et curateur public – Organismes de bienfaisance ci-dessous).

5. Renseignements généraux

Exigences en matière de signature

Les statuts constitutifs mis à jour doivent être signés par deux dirigeants ou administrateurs, ou un dirigeant et un administrateur de l'organisation. Précisez le nom et le titre des signataires (consulter le document Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt).

Nom unique

Si votre nom légal est un nom unique (lorsque votre culture a une tradition de noms uniques) et que vous devez inscrire ce nom unique sur un formulaire, veuillez appeler

ServiceOntario au 416 314-8880 ou au numéro sans frais 1 800 361-3223 pour obtenir de plus amples informations.

Conseil juridique

Veillez noter que le Ministère **ne peut pas** donner de conseil juridique. Pour toute assistance ou information juridique supplémentaire, veuillez consulter un conseiller juridique privé.

Si vous avez besoin d'un avocat, vous pouvez contacter le Service de référence du Barreau (SRB). Le SRB est un programme du Barreau de l'Ontario qui offre jusqu'à une demi-heure de consultation juridique gratuite. Des informations sur la manière d'être orienté vers un avocat par le biais du SRB sont disponibles sur www.lsr.info. Si vous souhaitez être orienté vers un avocat, vous pouvez soumettre une demande au SRB en remplissant le formulaire de demande en ligne à l'adresse www.lawsocietyreferralservice.ca. Veuillez consulter la LOSBL pour connaître les détails régissant les organisations sans but lucratif en Ontario. La LOSBL est accessible à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/lois>.

Tuteur et curateur public – Organismes de bienfaisance

L'approbation écrite du TCP est nécessaire pour le dépôt des statuts lorsque ce dernier a informé l'administrateur que l'approbation est nécessaire en vertu de l'article 26 du Règlement sur les dénominations et les dépôts de la LOSBL.

Si l'approbation écrite du TCP est nécessaire, il est possible de communiquer avec lui au 416 326-1963 ou à l'adresse PGT-Charities@ontario.ca. L'approbation écrite du TCP doit être obtenue avant le dépôt des statuts.

Pour obtenir des renseignements sur les obligations et les responsabilités des organismes de bienfaisance, consultez les bulletins portant sur les organismes de bienfaisance dans la section TCP du site Internet du ministère du Procureur général à l'adresse suivante :

<https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/pgt/charities/>.

Pour obtenir des renseignements généraux concernant les organismes de bienfaisance, veuillez contacter :

Ministère du Procureur général
Le bureau du Tuteur et curateur public
Le programme des biens aux fins de bienfaisance
595, rue Bay, bureau 800
Toronto ON M5G 2M6

Téléphone : 416 326-1963 ou 1 800 366-0335 (sans frais en Ontario)

6. Date d'entrée en vigueur

Lorsque des statuts constitutifs mis à jour sont déposés auprès du Ministère, ils sont validés par un certificat et entrent en vigueur à la date indiquée sur ce dernier, conformément à l'article 201 de la LOSBL. La date de tout certificat délivré sera celle à laquelle les statuts, les autres documents requis (le cas échéant) et les frais exigés sont reçus par le Ministère, conformément aux exigences de signature et de dépôt définies par la LOSBL, les règlements et les exigences de l'administrateur.

7. Dépôt des statuts constitutifs mis à jour par courrier

Pour déposer les statuts constitutifs mis à jour par courrier, rendez-vous en ligne et téléchargez les [Statuts constitutifs mis à jour – LOSBL – Formulaire numéro 5273](#). Il vous sera demandé de fournir les adresses électroniques indiquées ci-dessous.

Vous devez remplir ce formulaire sur un ordinateur, l'imprimer, obtenir les signatures requises, puis l'envoyer au Ministère à l'adresse ci-dessous avec votre paiement. Vous aurez besoin des éléments suivants :

1. **Les statuts constitutifs mis à jour** – un ensemble de statuts complétés sous la forme approuvée (consulter le lien ci-dessus), signés par deux dirigeants ou deux administrateurs ou par un dirigeant et un administrateur de l'organisation (consulter la section Exigences en matière de signature ci-dessus). Les signatures manuscrites ou électroniques sont autorisées (voir Avis – Méthodes et exigences en matière de dépôt)
2. La **clé d'entreprise** vous donnant autorité sur la société
3. **Raison sociale et numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO)**
4. **Renseignements administratifs** (ne figurant pas dans les registres publics) :
 - Coordonnées : nom, adresse électronique et numéro de téléphone.
 - Une adresse électronique officielle de la société.
5. **La date des statuts constitutifs mise à jour** – les statuts porteront la date de leur réception par le Ministère, conformément aux exigences applicables. Il est interdit d'indiquer une date future (voir ci-dessus : Date d'entrée en vigueur).
6. **Les objets** tels que définis dans les statuts et toutes les modifications qui y sont apportées;
7. **Les dispositions spéciales** telles que définies dans les statuts et toutes les modifications qui y sont apportées;
8. **Frais** Envoyez un chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service seront appliqués pour tout chèque non négociable retourné par la banque ou l'institution financière

Remarque : Vous n'êtes pas tenu de fournir des informations comme l'adresse du siège social de l'organisation, le code d'activité commerciale SCIAN, les informations relatives aux administrateurs et aux dirigeants, etc., car ces informations seront à jour dans les dossiers du ministère, en fonction des dépôts les plus récents effectués par l'organisation. Si vous souhaitez modifier ces informations, vous pouvez déposer un

avis de modification avant de déposer les statuts constitutifs mis à jour. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'Avis – *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* – Dépôt d'un rapport initial et avis de modification – Sociétés de l'Ontario.

Important – Documents et informations supplémentaires requis

Il se peut que vous deviez également obtenir l'approbation du tuteur et curateur public (consulter la section Documents à l'appui ci-dessus).

Remarque : L'organisation doit conserver une version dûment signée des statuts, y compris les documents relatifs à une signature électronique si elle est signée par une signature électronique, à l'adresse du siège social de l'organisation sur support papier ou électronique et, si l'administrateur l'exige, lui fournir une copie de la version signée, y compris les documents relatifs à une signature électronique dans le délai indiqué dans l'avis. L'organisation doit en outre fournir, conformément à l'avis, tout document à l'appui, dont les approbations requises.

Adresse postale : Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Direction centrale des services de production et de vérification
393 University Avenue, Suite 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Lorsque les statuts constitutifs mis à jour seront finalisés, vous recevrez vos documents par courriel (voir ci-dessus : Documents délivrés par le Ministère).

Demandes retournées

Si votre demande est manuscrite, s'il manque la clé d'entreprise, le paiement requis ou l'adresse électronique, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Les formulaires doivent être sur du papier au format lettre de 8,5 po x 11 po.

S'il manque d'autres informations requises ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, le Ministère cessera de traiter la demande et retournera la demande de correction par voie électronique à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire. Un lien sera fourni vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous devrez effectuer la transaction par voie électronique. Il vous incombe de vérifier la demande entière et de vous assurer que toutes les données sont exactes et conformes aux exigences de la LOSBL ainsi qu'aux règlements. Vous êtes également responsable de l'obtention des signatures requises, qu'il s'agisse de signatures manuelles ou de signatures électroniques, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. Cette demande sera considérée comme une nouvelle demande déposée sous forme électronique.

La date d'entrée en vigueur des demandes retournées qui sont soumises à nouveau au Ministère sera la date à laquelle elles sont reçues par le Ministère conformément aux exigences de dépôt en vertu de la LOSBL, des règlements et des exigences de l'administrateur.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec ServiceOntario au 416 314-8880 ou au numéro sans frais 1 800 361-3223.

8. Législation connexe

Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif

Remarque : Le présent avis est susceptible d'être modifié ou révoqué par un autre avis. Le présent avis est établi conformément à la ONCA et à ses règlements d'application. Les exigences de l'administrateur sont définies en vertu des articles 210 et 210.2 de la LOSBL.

Approuvé par :
Directeur de la ONCA

Avis – LOSBL 17-001